



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Département fédéral de justice et police DFJP
3003 Berne

Document PDF et Word à :
rechtsetzung@ipi.ch

Fribourg, le 21 avril 2020

Loi fédérale sur l'introduction d'une procédure simplifiée de destruction de petits envois dans le droit de la propriété intellectuelle : consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à la consultation mentionnée ci-dessus et avons l'avantage de vous communiquer ci-après notre prise de position.

Dans la mesure où le présent projet de loi apporte une importante diminution des charges administratives subies par les entreprises, le canton de Fribourg le soutient. En effet, les petits envois représentent plus de 90 % des saisies par l'AFD. Comme l'écrit le DFJP, la procédure simplifiée permettrait :

- > La réduction des charges administratives pour l'AFD de sorte qu'elle dispose de plus de ressources pour les contrôles à proprement parler ;
- > La diminution des coûts pour le titulaire de la propriété intellectuelle dans le cas de petits envois ;
- > L'augmentation du nombre de saisies de contrefaçons grâce aux gains d'efficacité exposés.

Les associations professionnelles faîtières ont également été consultées et pourront faire part de leur appréciation de cette nouvelle mesure.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre
Présidente



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Pour contribuer à la distanciation sociale, tous les courriers du Conseil d'Etat sont actuellement distribués uniquement par courriel ; sur demande un acte avec signature manuscrite pourra être obtenu à la Chancellerie d'Etat à l'issue de l'épidémie de coronavirus ; nous vous remercions de votre compréhension.